



P 1770

ID 5427

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc KREITZ

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Votre pétition publique 1770 – Les agences immobilières nécessitent d'avoir un mandat de vente écrit pour toute mise en vente d'un bien immobilier

Monsieur,

Le courrier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au sujet d'une poursuite éventuelle de votre pétition sous rubrique reclassée en pétition ordinaire est resté sans suite favorable à ce jour.

Partant, la Commission des Pétitions, réunie en date du 12 mai 2021, a décidé que l'instruction de votre pétition est à considérer comme étant close.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés